



C.PCT 1087
- 76

Le 28 juillet 2006

Madame,
Monsieur,

L'objet de cette circulaire est d'informer votre office des récentes améliorations quant à la collecte et la diffusion de l'information concernant les entrées en phase nationale PCT (Traité de coopération en matière de brevets) et d'inviter votre office à soumettre, dans le cas où il ne l'aurait pas déjà fait, l'information dont il dispose sur l'entrée en phase nationale des demandes PCT.

Le service de recherche PatentScope (<http://www.wipo.int/patentscope/fr>) donne désormais accès à 1 029 388 données sur l'entrée en phase nationale PCT ainsi qu'aux données sur le statut de 451 619 demandes PCT.

Il s'agit d'une réalisation importante, fruit d'une coopération entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et plusieurs offices. Les offices de plusieurs états (Allemagne, Australie, Belize, Bulgarie, Canada, Chine, Espagne, Israël, Nouvelle Zélande, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni et Turquie) notifient désormais régulièrement l'OMPI des demandes PCT entrées en phase nationale dans leurs offices.

Grâce à un récent accord d'échange d'informations avec l'Office européen des brevets (OEB), nous pouvons maintenant intégrer les données de la base INPADOC relatives aux états suivants : Autriche, Danemark, Fédération de Russie, Géorgie, Japon, Kenya, Lettonie, Lituanie, Ouzbekistan, Slovaquie et Slovénie.

/...

Ces informations sont disponibles via le service de recherche PatentScope sous la rubrique « Phase nationale » pour chaque demande internationale PCT. Lorsqu'elle est également disponible, l'information sur le statut de la demande telle que la délivrance du brevet, le retrait ou le refus est également publiée.

En outre, grâce à la coopération des offices d'Australie, du Canada et de la République de Corée, les utilisateurs peuvent accéder, via des hyperliens Internet aux bases de données en ligne de ces offices, à des informations supplémentaires sur le statut des demandes de brevet ainsi qu'aux traductions dans la langue nationale, et ce, à partir du service de recherche PatentScope.

Afin d'améliorer la diffusion de l'information relative aux brevets, j'invite tous les offices à soumettre à l'OMPI l'information dont ils disposent sur l'entrée en phase nationale des demandes PCT en suivant la procédure détaillée sur le site de l'OMPI à l'adresse http://www.wipo.int/patentscope/fr/data/national_phase/. Si vous avez des questions particulières, vous pouvez nous contacter par e-mail (ipstats.mail@wipo.int) ou par téléphone (William Meredith, chef, Section des statistiques de propriété industrielle, 41 22 338 96 58).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Francis Gurry
Vice-directeur général